

BSV n°4  
27 mai 2026

## Viticulture

### À retenir cette semaine

#### Black Rot

Le risque reste faible, voire modéré dans les parcelles à historique.

#### Mildiou

Peu d'évolution, risque faible.

#### Oidium

Pas de taches observées, risque faible



Pour cette campagne 2026, la rédaction et l'animation du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) Vigne sont temporairement assurées par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec les partenaires techniques et professionnels du territoire. Cette organisation exceptionnelle vise à maintenir un suivi rigoureux des bioagresseurs majeurs (mildiou, oïdium, black rot, tordeuses de la grappe et cicadelle de la flavescence dorée), sur la base du réseau d'observations existant.

### Données du réseau

		Nombre parcelles	Stades phénologiques
Puy de dôme	Gamay	3 (dont 1 en AB)	Début floraison à floraison
	Chardonnay	1	Début floraison à floraison
	Pinot	3 (dont 1 en AB)	Boutons floraux à début floraison
Allier		0	

### Données météorologiques de la semaine passée

	Température °C		Pluviométrie (mm)
	MIN	MAX	
Charmes 03	9.2	33.3	0.2
Chareil-Cintrat	7	33.3	0.2
Plauzat	8	32.5	0
Sayat	9	30.3	0
Clermont-Ferrand	8.2	32.4	0

### Prévisions (sources Prévi+)

Soleil et chaleur forte jusqu'à samedi. Dimanche, la baisse des températures se confirme sans excès, temps plus nuageux mais on pourrait rester en marge du risque d'orage. Lundi températures baissant encore d'un cran.

BSV n°4 2026, viticulture, région AURA, édition du territoire Auvergne

Financé dans le cadre de la stratégie **écophyto**



## Notes nationales biodiversité et réglementation

Ces notes illustrées, pédagogiques, et enrichies de témoignages de professionnels constituent un outil important dans la perspective globale du changement des pratiques agricoles



## Protection des pollinisateurs : REGLEMENTATION

**IMPORTANT** : L'annexe à l'arrêté du 20 novembre 2021 portant définition des cultures non attractives a été annulée par le Conseil d'Etat.

**La culture de la vigne est maintenant concernée par la réglementation sur la protection des pollinisateurs.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces conditions visent aussi bien les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants. [ICI](#)

## NOTE TECHNIQUE NATIONALE résistances

Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2026.



Lien vers la note mise à jour en janvier 2026 : <https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/note-technique-2026-sur-les-resistances-aux-maladies-de-la-vigne>



[Tout savoir sur le biocontrôle en viticulture](#)



**Tout sur les ravageurs de la vigne : [ICI](#)**

# Situation sanitaire

## Mildiou

Le mildiou est une maladie due au champignon *Plasmopara viticola*. Sa conservation hivernale se réalise sous forme d'œufs (oospores) présents essentiellement dans les feuilles mortes. La qualité de conservation des oospores dépend de la pluie et des températures : plus l'hiver est doux et humide, plus le potentiel d'attaque est élevé au printemps.

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les premières taches apparaissent sur le feuillage.

Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol

Plus d'informations : <https://ecophytopic.fr/abaa/piloter/mildiou-de-la-vigne>

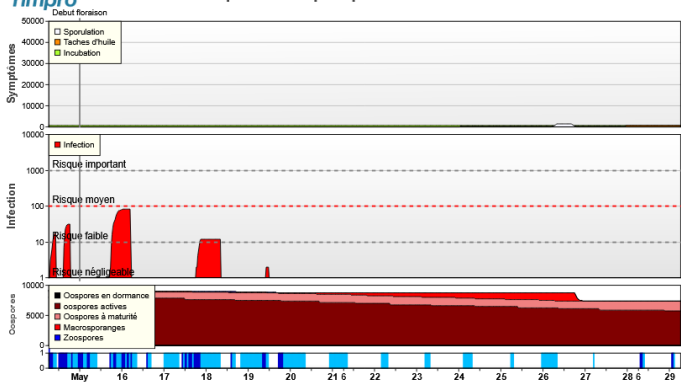
Source : EPHYTIA

## Données de la modélisation

RIMpro est un modèle complet qui calcule :

- la dynamique des oospores : leur libération en fonction de la température et de la pluviométrie
- le risque d'infections primaires et secondaires
- le potentiel de sporulation
- les périodes à risque

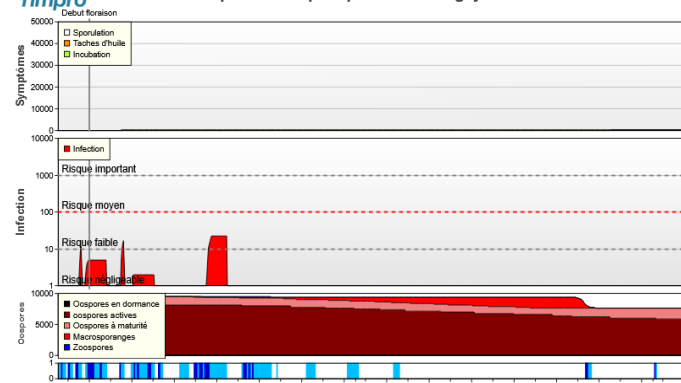
RIMpro-Plasmopara pour Besson - 2026



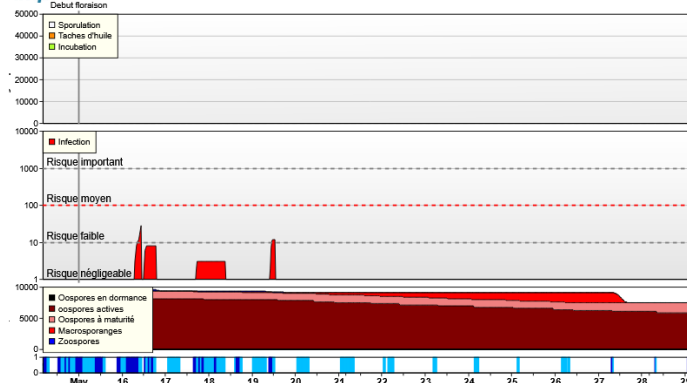
RIMpro-Plasmopara pour Saulcet - 2026



RIMpro-Plasmopara pour Chateaugay - 2026



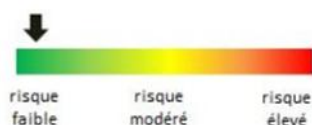
RIMpro-Plasmopara pour Veyre-Monton - 2026



La **pluviométrie** se visualise en dessous du graphique inférieur en bleu foncé. Le **graphique inférieur** montre les différentes étapes de la maturation des oospores et de la production des zoospores. Le **graphique du milieu** montre le risque d'infection. Il se matérialise par « les pics et colonnes » en rouge. Le graphique d'infection ne fait pas la distinction entre une source primaire ou secondaire de zoospores.

La situation reste globalement saine, avec des conditions climatiques à venir peu favorables.

Le risque est donc qualifié comme faible sur une grande partie du vignoble.



## Oïdium

Aucun symptôme n'a été observé dans le réseau.

Donc, le risque est faible voire modéré pour les parcelles sensibles.

## Black rot

Biologie : [ICI](#)

La situation reste globalement saine, avec seulement quelques taches observées de façon très ponctuelle sur les parcelles historiquement sensibles.



## Tordeuses de la grappe

Les vols d'Eudémis ont été faibles cette semaine

	Nombre captures Semaine 21	Nombre captures semaine 22
<b>VEYRE-MONTON</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>BILLOM</b>	0	2
<b>CHATEAUGAY</b>	0	2
<b>SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER</b>	0	4
<b>VASSEL</b>	2	2
<b>BOUDES</b>	4	5



## Observations du réseau :

Présence d'érinose, excoriose et dégâts de mange-bourgeons notés dans des parcelles du Puy de Dome.

Nombreux auxiliaires observés (larve coccinelles, syrphes, chrysoptes)

## MIEUX CONNAITRE

### **Popillia japonica**

**Il est arrivé en France en 2025 :**

<https://fredon.fr/actualites-france/le-scarabee-japonais-detecte-en-alsace-une-premiere-en-france>

<https://france3-regions.franceinfo.fr/grand-est/haut-rhin/deux-scarabees-japonais-autostoppeurs-captures-pour-la-premiere-fois-en-france-pas-de-foyer-detecte-a-ce-stade-3184971.html>

Ouvrez l'œil !

Pour en savoir plus : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/popillia-japonica-r1261.html>



### **Datura stramoine**

La note nationale publiée en février 2025 ayant pour sujet la Datura Stramoine : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/note-nationale-datura-2025-a6043.html>

Pour plus d'informations sur les différentes espèces de Datura, cliquez sur le lien suivant :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/fiches-de-reconnaissance-des-especes-de-datura-a6045.html>



*Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication :** Michel JOUX, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** Perrine VAURE - perrine.vaure@aura.chambagri.fr

**Animateur filière/Rédacteur :** DRAAF-SRAL AURA

**À partir d'observations réalisées par :** les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain, la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité*

